



Mon père à fait donation de son bien immobilier à mon frère

Par **HASSAINE_old**, le **06/10/2007** à **11:18**

Bonjour,

Mon Père agé de 78 ans à fait dont de l'appartement familiale à mon frère,

Ma Mère, "que dieu ai son âme" n'aurait jamais accepté une tel chose..!!!

J'ai 3 soeurs et 4 frères....., quels peuvent être les recours possibles afin que nous puissions obtenir l'annulation de cette donation ou du moins bénéficier d'une partie de la valeur immobilière de ce bien.

Dans l'attente de votre réponse....

Bien cordialement à vous.

Par **Jurigaby**, le **06/10/2007** à **13:45**

Bonjour.

Ben pour l'instant, vous pouvez pas faire grand chose sauf abus de faiblesse et autres choses du genre.

Il va falloir attendre la succession pour régler les comptes...